

**Direction de la vie
associative, de l'emploi
et des formations**
Ministère de la
Jeunesse, des Sports et
de la Vie associative

**Comité d'histoire
des ministères chargés
de la jeunesse
et des sports**

**Institut national
de la jeunesse et
de l'éducation
populaire**

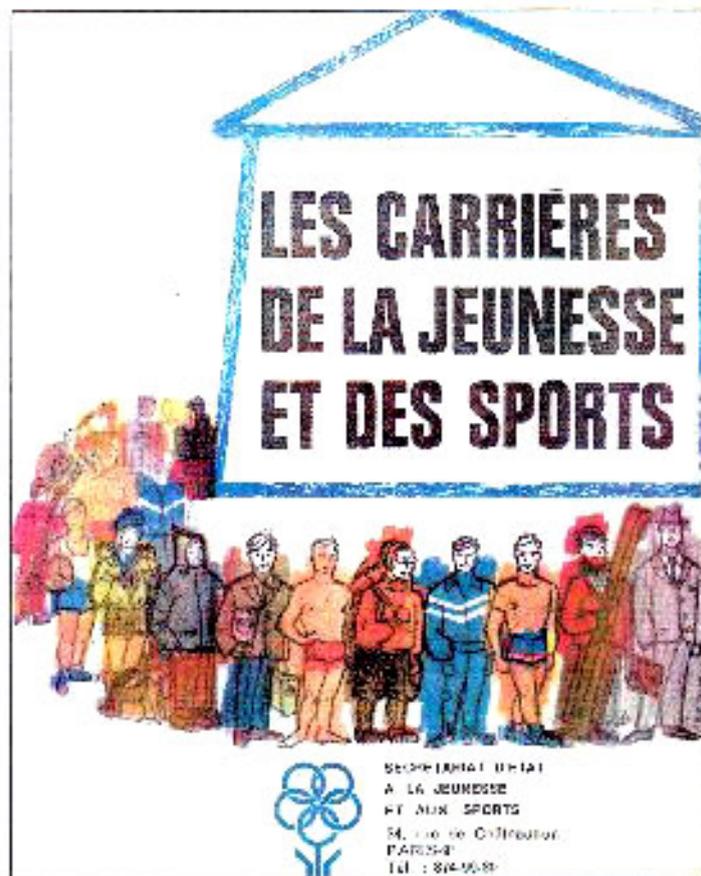
Jeudi 26 janvier 2006

Jalons pour une histoire ministérielle

Les diplômes et les corps
« Jeunesse et Sports »

(1937-1985)

- base de données -



Couverture d'une brochure éditée en 1966 par le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Archive du ministère.

La base « corps et diplômés »

Sur demande de la Direction de la vie associative, de l'emploi et des formations, et dans le cadre des activités du Comité d'histoire, une étude 'Corps et diplômés' a été réalisée en partenariat avec l'INJEP. Son objectif: la recension de tous les textes législatifs et réglementaires (lois, ordonnances, décrets, arrêtés) relatifs aux diplômés et aux corps (fonctionnaires et contractuels) du champ Jeunesse et Sports. La première tranche portant sur la période 1937-1985 s'achève et a pris la forme d'une base de données prochainement mise en ligne sur le site Internet du ministère. Outil d'archivage documentaire, cette base permet d'aborder deux aspects essentiels de l'histoire de ce ministère: d'une part la création et la gestion de son personnel, d'autre part son action à travers la formation et l'éducation, et notamment sa capacité et sa spécificité diplômantes.

Comment depuis 1937, avec la création du brevet sportif populaire sous Léo Lagrange, avec Vichy et son héritage structurant, avec la présence tutélaire de l'Éducation nationale après 1945, puis en 1959 la création d'un concurrent potentiel, les Affaires culturelles, comment donc l'entité et l'identité ministérielles Jeunesse et Sports émergent-elles? Et comment les corps et les diplômés y contribuent et reflètent cette construction?

Au cours de cette journée, nous vous présenterons les différents usages possibles de la base, les filiations à tirer de cette grande arborescence, les problématiques à construire.

Christophe Meslin, responsable de l'étude
co-réalisée avec **Marianne Lassus**.

Matin

Présentation d'un outil

La base « corps et diplômés »

A partir de 10h
accueil des participants
autour d'un café

10h30-12h30

Introduction

Par **Hervé Savy**, adjoint au directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Une base au service de l'histoire des politiques publiques du ministère. Questions de méthode.

Duo par **Marianne Lassus**, agrégée d'histoire, doctorante, et **Christophe Meslin**, historien, chargé de mission du Comité d'histoire

L'identité ministérielle à la lumière de l'étude et des travaux récents du Comité d'histoire.

Par **Joël Balavoine**, inspecteur général du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, président du Comité d'histoire

12h30
Déjeuner

Après-midi

Un exemple d'interrogation

La sécurité, clef de voûte ministérielle ?

14h-18h

Introduction

Par **Joël Balavoine**

Le décret loi du 17 juin 1938 sur les colonies de vacances. Une obligation de sécurité à long terme.

Par **Françoise Tétard**, historienne, ingénieur CNRS au Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle

Les inspecteurs Jeunesse et Sports : un corps construit autour du principe de sécurité ?

Par **Marianne Lassus**

La montée en puissance d'un ministère : les brevets d'Etat sportifs (1948-1975).

Par **Christophe Meslin**

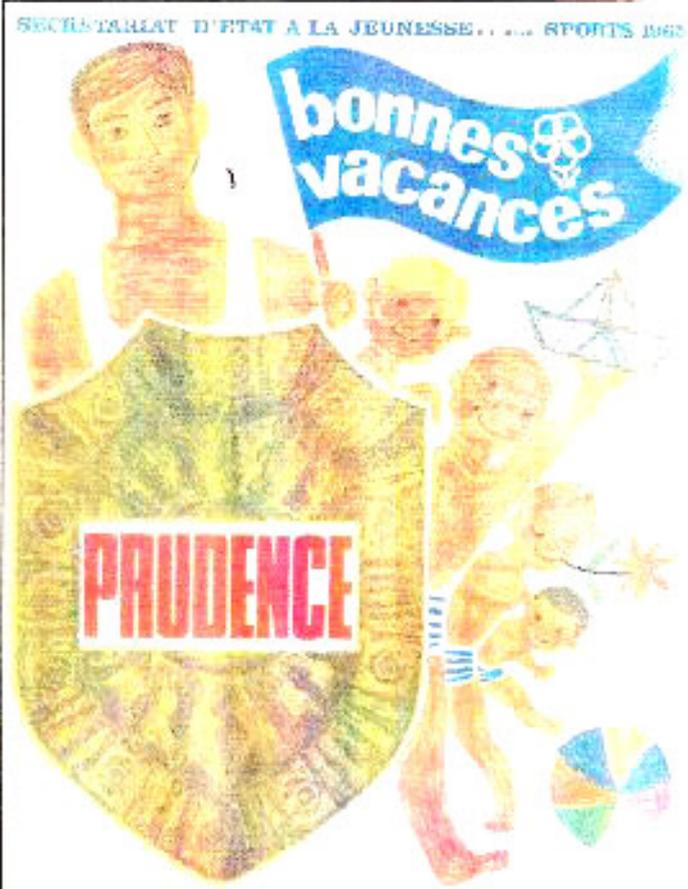
Pourquoi des diplômés d'Etat Jeunesse et Sports aujourd'hui ?

Par **Hervé Savy**

Le corpus des textes réglementaires de Jeunesse et Sports : nouvelles perspectives pour la recherche.

Par **Jean-Claude Richez**, responsable de l'unité recherche, études et formations de l'ITN/JEP

18h
pot de clôture



Couverture d'une brochure éditée en 1965 par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Archive du ministère.

La sécurité, clef de voûte ministérielle ?

Les fils rouges qui ont tissé le lien entre Jeunesse et Sports, les fondements sur lesquels reposent l'aventure et la genèse de ce ministère sont multiples. Santé, éducation, identité nationale, équipement, loisir constituent des angles d'attaque de cette histoire mais il en est un que le filtre de la base « corps et diplômes » met étonnamment en avant : celui de « sécurité ».

Mot galvaudé par ses usages contemporains et par les peurs que l'actualité reflète ou attise, il se révèle pourtant éclairant de l'action Jeunesse et Sports. Les mots-clés des textes législatifs sur lesquels va s'adosser un pan notable de l'action ministérielle sont, entre autres : prévention, protection, prudence, responsabilisation, mais aussi contrôle des risques et dangers, et parfois sanctions.

La sécurité ne s'impose pas – a priori – comme principe fondateur de la construction du ministère, et cette « révélation » soulève pour l'historien, et au-delà pour tous ceux qui s'intéressent aux politiques publiques, des pistes de réflexions renouvelant nos approches.

De quoi est fait ce principe de sécurité et est-il inhérent à la logique d'Etat ? Quels rapports a-t-il impliqués avec les associations de jeunesse, d'éducation populaire et les fédérations sportives ? Cette notion est-elle constante dans le temps ou au contraire, fluctuante, varie-t-elle aussi en fonction des différents espaces de l'action publique ?

Sûrement trop de questions pour cet après-midi consacré à un thème qui mériterait plusieurs journées de colloque mais nous vous invitons à défricher et à poser ensemble les premiers jalons.

Christophe Meslin
Jean-Claude Richez
Françoise Tétard

Inscription

Auprès de Anne-Gaëlle Robic

par ☎ : 01 40 45 92 58

ou

par courriel :

anne-gaelle.robic@jeunesse-sports.gouv.fr

(En indiquant vos nom et prénom et en précisant, svp, si vous assisterez au matin et/ou après-midi afin que nous puissions organiser le déjeuner.)

Adresse

INJEP

11 rue Paul Leplat,
78160 Marly-le-Roi

(à 200 m de la gare en
direction de la piscine
municipale)

Horaires des trains

(prendre direction : Saint-
Nom la Bretèche)

Départ Paris- St-Lazare	Départ La Défense	Arrivée Marly-le- roi
9h06	9h11	9h37
9h37	9h42	10h07



Prudence = Bonnes vacances !

LA prudence n'est pas cette vertu négative que tant de jeunes — et de moins jeunes — méprisent parce qu'ils la comprennent mal. En effet, la prudence, si elle est bien comprise, loin d'entraver celui qui la pratique, le libère.

Être prudent ne veut pas dire être timoré. Voyez le bon montagnard : les règles simples de prudence qu'il applique assurent sa sécurité et, parce qu'il est plus libre il peut viser plus haut. La prudence n'exclut pas le risque même si elle semble le combattre : elle le mesure et l'affronte avec lucidité. Elle est la compagne de l'audace raisonnée, elle n'est pas celle de la témérité.

Au moment où s'approche l'heureuse période des vacances, qui permet à chacun de retrouver dans la nature son équilibre physique et moral, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports tient à rappeler à tous ceux qui pratiquent les sports de plein air quelques règles de prudence élémentaire : l'observation de ces règles est la garantie du succès de leurs vacances.

Editorial de Maurice Herzog, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, dans la brochure *Prudence... Bonnes vacances*, de 1964. Archive du ministère.

Prochains rendez-vous

le **jeudi 6 avril 2006**, le séminaire de l'après-midi retracera le destin des AJEP (Assistants jeunesse et éducation populaire) qui apparaissent à la fin des années 1950 et joueront, entre autres, un rôle délicat d'intermédiaire entre les inspecteurs et les instructeurs — futurs CTP (conseillers techniques et pédagogiques)

- en **juin 2005** (*jour à confirmer*), une journée d'étude se penchera sur la loi du 29 octobre 1975, relative au développement de l'éducation physique et du sport, dénommée "loi Mazeaud".